

La résidence des Wagonnages Des corons nouvelle génération

– Logements

Prix
Construction
2022

Marles-les-
Mines (62)

Superficie :
662 m²

Livraison :
décembre 2022

Coût :
2660 HT€/m² SDP

Certifications et labels :
E+C- : E2C2
Habitat Neuf
(Promotelec Services)

LES ACTEURS CLÉS

Maître d'ouvrage :
SAS Foncière Chênelet

Partenaires : **Commune de Marles-les-Mines, CABBALR, CDC-Banque des Territoires, Fondation Abbé Pierre, AG2R LA MONDIALE**

Maîtrise d'œuvre :
Palabres Architectes, ALTEREA, BCAC (Bureau Calaisien d'Architecture et de Création)



© Foncière Chênelet



LE PROJET

La Foncière Chênelet, agréée Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion et Entreprise Solidaire a porté la réalisation de 8 logements collectifs bas carbone dans la ZAC des Wagonnages.

LES ENJEUX DU PROJET

- Faciliter l'accès à la construction écologique pour des familles à faibles revenus
- Réduire les consommations énergétiques
- Répliquer les opérations pour gagner en efficacité et garantir le résultat

LES POINTS TRAVAILLÉS

- Construire avec une haute performance énergétique
- Assurer le confort thermique, sanitaire et visuel
- Utiliser des matériaux biosourcés et locaux
- Améliorer la gestion de l'eau
- Accompagner les occupants dans la prise en main du logement

LA PERFORMANCE

L'équipe a basé sa conception sur les principes de la construction passive. Les logements atteignent un niveau de performance RT2012 -20%.

L'ENVELOPPE

La Foncière Chênelet a choisi des matériaux durables, biosourcés et recyclables.

Les matériaux utilisés : paille et fibre de bois, essences de bois locales, briques de terre crue, menuiseries bois triple-vitrage, peintures et autres matériaux en classe A+ (COV), linoléum

LES ÉQUIPEMENTS

Les concepteurs ont mis l'accent sur la gestion durable des ressources en énergie et en eau avec autoconsommation d'électricité.

Les équipements installés : Système combiné pompe à chaleur (PAC) à faible consommation, production d'eau chaude sanitaire et ventilation double-flux avec interface de réglage et de consultation des consommations, panneaux photovoltaïques pour autoconsommation, murs régulateurs en terre crue, récupération de l'eau de pluie, toiture végétalisée.

LES 3 RÉUSSITES DU PROJET

1. La répliquabilité des opérations et de leurs résultats (facture annuelle de 380€ sur un projet similaire!).
2. Le bien-être des occupants est assuré par le choix des matériaux, l'apport d'inertie et la ventilation.
3. L'accompagnement à la prise en main du logement par la sensibilisation et le suivi.

LE JURY A PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

- La vision globale : un bâtiment performant, des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés locaux.
- L'accès à des logements bas carbone pour des personnes à faible revenu.

« Notre projet est de faire des logements pour des personnes qui sont sans moyens, qui n'ont jamais accès aux trucs écolos, aux faibles charges, aux bonnes techniques. On a fait attention aux gens qui allaient habiter dans ces maisons. »

François MARTY,
Président de la Foncière Chênelet

LE SAVIEZ-VOUS ?

Réglementation : le carbone entre (enfin!) dans la danse

Depuis 1974, les réglementations thermiques s'enchaînent et sont de plus en plus exigeantes. Entre 2017 et 2019, l'expérimentation Énergie-Carbone (E+C-) annonce une petite révolution. À partir du 1er janvier 2022, avec la RE2020, on parle maintenant de réglementation environnementale. En plus de chasser les kilowattheures, les concepteurs doivent maintenant évaluer (et réduire) les gaz à effets de serre émis. Les matériaux biosourcés ont de beaux jours devant eux!

Un projet lauréat des Trophées rev3 du Bâtiment durable du CD2E
Retrouver tous les lauréats sur www.cd2e.com

